



Memphrémagog et Massawippi

Des lacs publics presque inaccessibles

Une étude chiffre pour la première fois de faibles pourcentages d'accessibilité aux lacs Memphrémagog (photo) et Massawippi.

(Photo Le Reflet du Lac - Marco Bergeron)

DANY JACQUES

djacques@lerefletdulac.com

ENVIRONNEMENT. Les Estriens vivent au cœur d'une région reconnue pour ses lacs, mais ils disposent de très peu d'endroits pour y accéder. Ces accès limités sont connus et dénoncés depuis plusieurs années. Une nouvelle étude confirme que les rives du Memphrémagog et du Massawippi sont presque entièrement privatisées en révélant, pour la première fois, des pourcentages d'accessibilité particulièrement faibles.

L'accès aux eaux publiques du Québec : un état des lieux, écrit par Sébastien Rioux et Rodolphe Gonzalès, chiffre l'usage public au lac Massawippi à 0,6 %. Le lac Memphrémagog, pour sa part, n'offre que 1,8 % d'ouvertures aux gens qui n'habitent pas sur ses rives.

Dans ces pourcentages, on parle, par exemple, de plages et parcs municipaux ainsi que des descentes à bateau, même si ces entrées sont payantes.

LAC MASSAWIPPI

Le lac Massawippi n'est pas parmi les pires uniquement en pourcentage, puisqu'il existe de nombreux lacs 100 % enclavés dans la région, comme les lacs à la Truite et Simoneau, situés au Canton d'Orford et cités dans le rapport.

En revanche, son importance régionale et sa grande superficie (1866 hectares) rendent la situation beaucoup plus préoccupante, aux dires du coauteur Sébastien Rioux, également professeur au Département de géographie de l'Université de Montréal.

« Plus de 96 % des rives du lac Massawippi appartiennent à des propriétaires privés, s'inquiète-t-il. En soustrayant tout autre terrain relevant d'une municipalité, du gouvernement

provincial ou fédéral, mais qui ne permet pas au public de profiter du lac, comme une prise d'eau ou une station de pompage, l'accès public réel est inférieur à 1 %, ce qui est extrêmement faible pour un plan d'eau d'une telle importance. »

LAC MEMPHRÉMAGOG

Les coauteurs observent un phénomène semblable au lac Memphrémagog avec un accès négligeable au lac dans une proportion de 1,8 %, malgré sa grande superficie de 9500 hectares.

97,2 % de ses rives appartiennent à des propriétaires privés. Les terrains publics représentent 2,8 % des berges, mais cela ne signifie pas qu'ils sont tous accessibles au public, d'où le pourcentage de 1,8 % retenu dans l'étude (plages et descentes à bateau, par exemple).

LE PARADOXE ESTRIEN

Pourtant bien pourvue en lacs, l'Estrie figure parmi les trois régions du Québec où les rives sont les plus privatisées. En moyenne, 85 % des rives y sont privées, comparativement à 86 % au Centre-du-Québec et dans Chaudière-Appalaches. C'est 4 % de plus que dans les Laurentides.

Le taux médian atteint 95 % Estrie, ce qui signifie que la majorité des lacs sont presque entièrement enclavés par des propriétés privées. En d'autres termes, cela veut dire qu'au moins la moitié des plans et cours d'eau estriens sont entourés par le domaine privé à 95 % et plus.

Selon Rioux, ce taux médian atteste que le phénomène est « ancien et très avancé », et non un problème récent. Parmi l'échantillon de près de 2900 lacs étudiés au Québec, 40 % sont complètement enclavés (100 % privés).

« Ce que le rapport démontre, c'est que toutes les municipalités ont le même problème, se préoccupe-t-il. Je vois ça

comme la faillite du gouvernement du Québec de ne pas s'être saisi de cette question à la fin des années 1960 et au début des années 1970. »

« Ce rapport ne laisse présager aucun doute sur l'étendue de notre dépossession collective, concluent les coauteurs. Il est grand temps que le gouvernement du Québec prenne ses responsabilités de fiduciaire de notre héritage collectif et adopte une politique nationale pour un désenclavement progressif des eaux publiques. »

CAUSES ET SOLUTIONS

Une région historiquement très prisée pour la villégiature, la pression immobilière et la valeur élevée des propriétés riveraines favorisent une privatisation croissante des berges.

Selon M. Rioux, plusieurs propriétaires cherchent également à préserver leur tranquillité en limitant les nouveaux accès publics, parfois en acquérant les derniers terrains donnant un passage à un lac.

En plus de recommander au gouvernement du Québec de reprendre le leadership d'un dossier négligé depuis les années 1960-1970, M. Rioux souhaite que les municipalités reçoivent davantage de moyens financiers pour créer de nouvelles portes d'entrée, et ainsi redonner accès à un plus grand nombre de personnes.

Parmi les solutions possibles, il cite l'utilisation du droit de préemption pour acquérir des zones stratégiques, la création progressive des ouvertures à partir de terrains publics existants et la transformation d'espaces vacants privés en zone d'accès public.

M. Rioux souligne l'exemple de Magog, qui a récemment exercé un droit de préemption sur des vastes terrains boisés et riverains au lac Lovering. Il considère cette démarche intéressante à long terme.